



NEWS

119 - LE NUMÉRO D'URGENCE "ALLÔ ENFANCE EN DANGER"

Victimes de violence, inquiets pour l'un de ses camarades, préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ?

Face à toutes ces situations, le 119, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger.

Publié le 25 septembre 2023

Les enfants, adolescents et jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 21 ans, ainsi que les adultes confrontés ou préoccupés par une situation de maltraitance d'un enfant, peuvent contacter **le 119**.

Ce service est joignable sans interruption et est à l'écoute pour les signalements de violences : harcèlement, inceste, viol, exhibition, attouchement, mutilation sexuelle, harcèlement, visionnage de pornographie, etc.

Si vous êtes un enfant en danger ou une personne témoin ou soupçonnant qu'un enfant est en danger, vous devez :

> Appeler le 119

Tout le monde peut appeler le 119 : les enfants et adolescents confrontés eux-mêmes au danger, ou appelant pour un autre enfant qu'ils connaissent, et les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger (dans leur famille, leur voisinage, la communauté éducative...). Les appels des mineurs sont traités en priorité. Le 119 est joignable **24h/24, 7j/7**, gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...), confidentiel, invisible sur les factures détaillées, il n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

> Contacter le 119 par tchat en allant sur la page

[Besoin d'aide ? \(https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide\)](https://www.allo119.gouv.fr/besoin-daide)

du site

[allô119.gouv.fr \(https://www.allo119.gouv.fr/\)](https://www.allo119.gouv.fr/)

.

Ce service est ouvert aux mineurs et aux jeunes majeurs de moins de 21 ans (pour sa propre situation ou pour celle d'un camarade, d'un frère, d'une sœur...) 7j/7, tous les jours de l'année, du lundi au vendredi de 15h à 21h, le samedi et dimanche de 15h à 19h. Pour pouvoir accéder au tchat, il suffit de choisir dans le menu déroulant votre département.

Il est également possible à tout moment de joindre un des 45 professionnels de l'enfance du 119 par :

- **Téléphone en composant le numéro 119, 24h/24 tous les jours de l'année**, l'appel est gratuit et le numéro ne sera pas visible sur les factures de téléphone.
- **Courriel (<https://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation?p=mineur>)** en remplissant le formulaire. Les messages sont traités du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- Et pour **[les personnes sourdes ou malentendantes \(https://www.allo119.gouv.fr/je-suis-sourd-ou-malentendant-comment-puis-je-contacter-119\)](https://www.allo119.gouv.fr/je-suis-sourd-ou-malentendant-comment-puis-je-contacter-119)** : via une plateforme d'échanges en langue des signes française (LSF) accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h.

Dans le cas d'un danger grave et imminent, contactez impérativement les services de première urgence en composant le 112 ou le 114 par SMS pour les personnes sourdes et malentendantes :

- Les services de Police secours ou de gendarmerie au 17 ;
- Les pompiers au 18 ;
- Le Samu au 15.